

Règlement

Défi lecture PEP 55

1. Le concours, en ligne sur le site <http://www.pep55.fr>, s'adresse à tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires du département de la Meuse.
2. Six catégories sont différenciées sur le site internet :
GS – CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2
3. Seuls les classes et les groupes d'enfants avec adulte responsable peuvent y participer. Les inscriptions individuelles ne sont pas admises.
4. Chaque classe ou groupe à plusieurs niveaux doit s'inscrire au niveau le plus haut ou bien s'inscrire pour chaque niveau. Les enseignants d'ULIS peuvent aussi faire concourir leurs élèves en s'inscrivant dans la catégorie qu'ils jugent la plus appropriée. Les séries de livres ont été conçues de façon à favoriser les passerelles entre niveau de cours puisque certains livres sont communs.
5. Les inscriptions au défi s'effectuent en ligne sur le site <http://www.pep55.fr> à partir du **15 novembre 2017** en sélectionnant le niveau correspondant à la classe ou au groupe d'enfants. Le formulaire d'inscription doit être complété d'une manière très précise en saisissant une adresse mail qui permet de contacter la personne responsable si nécessaire.
6. La liste des livres est proposée aux concurrents en fonction du niveau de la classe ou du groupe d'enfants. Cette liste est accessible sur le site dès **15 novembre 2017**. Le défi porte sur une sélection d'ouvrages de littérature jeunesse à commander auprès d'un libraire ou à emprunter auprès des organismes partenaires.
7. Les questions sont mises en ligne **du 1er mars au 14 juin 2018** (date de clôture du défi). Pour chaque niveau, les questions (2 par livre) sont présentées de manière aléatoire sans indication du livre correspondant. S'ajoute pour chaque niveau une question subsidiaire qui sert à départager les éventuels ex-æquo. En cas d'égalité, il sera procédé à un tirage au sort.
8. Dès le 1er mars, les classes ou groupes inscrits prennent connaissance des questions posées portant sur les ouvrages correspondant au niveau choisi à l'inscription.
9. Les réponses se font exclusivement sur le site internet **entre les 1er mars et 14 juin 2018 inclus**. Les réponses peuvent être enregistrées au fur et à mesure et sont corrigées chaque jour. Chaque classe ou groupe peut prendre régulièrement connaissance de l'exactitude de ses réponses.
10. Les enfants ont alors plus de trois mois pour chercher les réponses à un maximum de questions posées. A tout moment, ils peuvent proposer des réponses sur le site des PEP 55. Possibilité est offerte, pendant toute la durée du défi, de modifier une fois les réponses données, en fonction des appréciations portées par les correcteurs. Il ne sera plus possible de répondre ou de modifier des réponses à compter du **14 juin 2018** à minuit. Le palmarès et les réponses exactes aux questions seront accessibles sur le site <http://www.pep55.fr> à partir du **15 juin 2018**.
11. Les lauréats seront avertis par courrier électronique.
12. Une manifestation avec remise de prix, rassemblant tous les participants, a lieu le **jeudi 28 juin 2018**.
Des lots de livres et d'albums récompensent les lauréats de chaque catégorie.

La personne encadrant les enfants ne doit avoir qu'un rôle de soutien.
Toute inscription au défi lecture implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.